

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

Madame Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot – Restauration des collections du Muséum d'histoire naturelle – Demande de subventions.

Dans le cadre de ses prochaines expositions et de sa politique de restauration annuelle, le Muséum d'histoire naturelle va être amené à restaurer une sélection de 45 spécimens naturalisés et de 7 pièces ostéologiques (squelettes et crânes).

La restauration des spécimens naturalisés est assurée par Monsieur Yves Walter durant les mois de juillet et d'août 2014 pour un montant de 4 700 euros TTC.

La restauration d'un lot de 7 pièces ostéologiques est assurée, quant à elle, par la société Jéco jusqu'en septembre 2014. Cette prestation s'élève à 3 510 euros TTC.

Ces deux opérations, indispensables à la bonne conservation des collections et à leur présentation au public, sont susceptibles d'être soutenues financièrement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Aquitaine.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Aquitaine au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.